

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
4 juin 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 09.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2018 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Démission des administrateurs - Nomination des administrateurs - Fixation des rémunérations des membres des organes des gestion sur recommandation du comité de rémunération - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier du 15 mai 2018 transmis par la S.C.R.L. "A.I.D.E." informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 19 juin 2018;

Vu les statuts de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation modifié par le décret du 29 mars 2018 en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;

Vu la circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976.;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 31 mai 2018;

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2018 de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";
- d'approuver les modifications statutaires;
- de prendre acte de la démission d'office des administrateurs;

- d'approuver la nomination des administrateurs;
- d'approuver la fixation des rémunérations des membres des organes de gestion sur recommandation du comité de rémunération;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale concernée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION